



RÉGION ACADÉMIQUE
NORMANDIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Envoi par courrier électronique

Rouen, le 15 novembre 2017

Le recteur, chancelier des universités

à

Madame et Monsieur les IA-DASEN de la
Seine-Maritime et de l'Eure,

Messieurs les directeurs diocésains,

Madame la doyenne du collège des IA-IPR,
Mesdames et messieurs les IA-IPR,

Monsieur le doyen des IEN ET-EG,
Mesdames et messieurs les IEN ET-EG,

Monsieur le doyen des IEN 1^{er} degré,
Mesdames et messieurs les IEN 1^{er} degré,

Mesdames et messieurs les chefs
d'établissement publics et privés,

Mesdames et messieurs les directeurs des
écoles primaires privées et publiques.

Rectorat Objet : Journée nationale de la Laïcité du 9 décembre

Dossier suivi par
Franck Lelièvre
et Thierry Puigventos
IA-IPR,
Isabelle Fira,
IEN-ET-EG,
référénts académiques
Laïcité,
valeurs de la République
Téléphone
02 32 08 91 20

Mél.

franck.lelievre@ac-rouen.fr
thierry.puigventos@ac-rouen.fr
isabelle.fira@ac-rouen.fr

25 rue de Fontenelle
76037 Rouen cedex 1

La date du 9 décembre 1905 a marqué une étape majeure dans le processus historique d'institution, en France, d'une République laïque, qui, selon les termes de l'article premier de la loi concernant la séparation des Églises et de l'État, « assure la liberté de conscience » et « garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées [...] dans l'intérêt de l'ordre public ». Fidèle à cet héritage, la Constitution de 1958 rappelle dans son article premier que « la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances [...] ». Depuis 2011, le 9 décembre est devenu « *Journée nationale de la laïcité* ». La nouvelle dénomination de la journée anniversaire du 9 décembre est désormais une « Journée de la laïcité à l'École de la République ».

Cette date anniversaire fournit l'occasion de mettre en place une pédagogie de la laïcité, **ambition politique autant que cadre juridique** qui permet de garantir et de faire vivre les valeurs de liberté, d'égalité, et de fraternité qui lui sont étroitement liées. L'École a pour mission essentielle de les transmettre et de les faire partager.

Cette année, le 9 décembre tombant un samedi, **une commémoration autour de la date anniversaire sera nécessaire**, l'important restant que les écoles, collèges et lycées puissent organiser un temps fédérateur qui fasse sens. Dans certains cas, des actions peuvent être envisagées dans la semaine précédant le 9 décembre, les établissements pouvant privilégier un travail de mutualisation avec les mairies pour une action le samedi. L'aboutissement pourrait, dans d'autres cas, retenir la date du 11 décembre, jour de la promulgation de la loi votée le 9 décembre 1905. Des écoles et des établissements peuvent aussi faire le choix d'une semaine de la laïcité et de la citoyenneté, afin de se donner une plus grande latitude d'organisation dans les classes.

La laïcité mérite réflexion et imagination pédagogique pour qu'elle parle aux plus jeunes et qu'elle prenne sens. Il est du devoir de chacun d'entre nous de transmettre les valeurs de la République, et la compréhension de ce principe, dans chaque prise de parole et dans chaque geste professionnel.

La communauté éducative doit se saisir de ce moment en organisant, dans les écoles, les collèges, et les lycées de l'académie, des actions pédagogiques susceptibles de mobiliser les élèves autour de valeurs communes. Le *Livret laïcité*, diffusé depuis deux ans, fournit des repères et des propositions pédagogiques pour mettre en œuvre cette journée et mobiliser les personnels, les élèves, et les parents autour des valeurs de la République. La *Charte de la laïcité*, affichée dans tous les établissements, mérite une attention particulière et un travail d'explication.

Nous souhaitons que cette journée soit l'occasion de réinvestir les principes constitutifs de notre République et qu'elle permette à chacun de s'en sentir le gardien.

Nous comptons sur l'engagement de chacun et chacune pour assurer la réussite de ce moment de commémoration particulier et essentiel au sein de l'École de la République.

Pour le recteur et par délégation
Le secrétaire général d'académie,

signé
Mostefa FLIOU